

LES DOSSIERS DE LA DREES

N° 85 • novembre 2021

Effets sur les résultats issus de l'ENIACRAMS de la refonte du système de production statistique de la CNAF

Dossier méthodologique

Céline Leroy (DREES)



**STATISTIQUE
PUBLIQUE**

La DREES fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.

Effets sur les résultats issus de l'ENIACRAMS de la refonte du système de production statistique de la CNAF

Dossier méthodologique

Céline Leroy (DREES)

Remerciements : Pierre-Yves Cabannes (DREES)

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.sante.gouv.fr

LES DOSSIERS DE LA DREES

N° 85 • novembre 2021

Synthèse Effets sur les résultats issus de l'ENIACRAMS de la refonte du système de production statistique de la CNAF

Dossier méthodologique

Céline Leroy (DREES)

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.sante.gouv.fr

SYNTHÈSE

En 2016, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a refondu son système de production de statistiques sur les bénéficiaires de prestations légales. Dans l'ancien système, la situation des allocataires était jugée consolidée six semaines après le mois de droit. Le nouveau système produit toujours ce type de données à six semaines du mois de droit (données dites « semi-définitives »), mais également de nouvelles données à six mois du mois de droit (données « définitives »). Ces nouvelles données permettent de mieux prendre en compte les situations d'indus (sommes trop perçues par l'allocataire) et de rappels (sommes dues à l'allocataire). Cette refonte concerne notamment les données portant sur le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et la prime d'activité.

L'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS), produit chaque année par la DREES, est touché par cette refonte puisque les vagues 2001 à 2016 de ce panel sont constituées uniquement à partir des données semi-définitives de la CNAF et puisque, à partir de 2020, seules les données définitives seront disponibles. La période 2017-2019 constitue une période de transition pour laquelle les vagues ont été constituées en mobilisant les deux types de données de la CNAF. Cela permet d'étudier les effets de la refonte sur les résultats issus de l'ENIACRAMS, et donc sur les principaux indicateurs statistiques nationaux relatifs aux taux d'entrée, taux de sortie, à la récurrence et aux parcours dans les minima sociaux qui étaient publiés jusqu'alors par la DREES. C'est l'objet de ce *Dossier de la DREES*.

À partir de l'édition 2021 du Panorama annuel *Minima sociaux et prestations sociales*, les indicateurs diffusés par la DREES s'appuient autant que possible sur les données définitives de la CNAF. Lorsqu'il faut mobiliser les données datant de 2016 ou des années antérieures, certains indicateurs comme les taux de sortie et taux d'entrée dans les minima sociaux d'une année sur l'autre ont été corrigés pour être mis en cohérence avec ces données définitives. En revanche, comme les deux types de données ne sont disponibles simultanément que sur trois années, pour les indicateurs liés aux parcours dans les minima sociaux sur une période de cinq ou dix années, les deux types de données sont nécessairement mélangés et il n'est pas possible de faire de révisions.

Des effectifs de bénéficiaires légèrement plus élevés avec les données définitives

Sur la période 2017-2019, les effectifs de bénéficiaires de revenus minima garantis¹ en fin d'année présents dans l'ENIACRAMS augmentent en moyenne de 2 % en passant des données semi-définitives aux données définitives de la CNAF² (*tableau A*). L'augmentation est légèrement plus prononcée pour les bénéficiaires de l'AAH et ceux cumulant le RSA avec la prime d'activité : fin 2019, leurs effectifs augmentent respectivement de 3,2 % et de 5,4 % en passant des données semi-définitives aux données définitives.

Cette augmentation s'explique par l'existence de bénéficiaires selon les données définitives qui sont mal identifiés³ selon les données semi-définitives. Quelle que soit la prestation concernée, presque tous les bénéficiaires selon les données semi-définitives le sont également selon les données définitives mais, en moyenne sur la période 2017-2019, environ 2 % des bénéficiaires de revenus minima garantis identifiés six mois après le mois de droit ne l'avaient pas encore été après un délai de six semaines (*tableau B*). L'écart est plus prononcé pour le cumul du RSA avec la prime d'activité : fin 2018, 7 % des bénéficiaires cumulant effectivement⁴ ces deux prestations n'ont pas été identifiés comme tels selon les données semi-définitives.

¹ Les revenus minima garantis sont les minima sociaux (ici, l'AAH, l'allocation de solidarité spécifique [ASS] et le RSA) et la prime d'activité.

² L'ENIACRAMS mobilise aussi les données de Pôle emploi pour l'ASS et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) pour les bénéficiaires de l'AAH, du RSA et de la prime d'activité relevant du régime agricole.

³ Un bénéficiaire d'une prestation selon les données définitives est dit « mal identifié » selon les données semi-définitives s'il n'y perçoit pas cette prestation.

⁴ On appelle « cumul effectif » un cumul de prestations selon les données définitives.

Tableau A • Écart relatif entre les effectifs de bénéficiaires de revenus minima garantis en passant des données semi-définitives aux définitives, selon le dispositif

En %

	AAH	RSA	Prime d'activité	RSA + prime d'activité	Ensemble des minima sociaux ¹	Ensemble des revenus minima garantis ²
2017	+3,1	+1,7	+2,6	+5,5	+1,8	+1,9
2018	+3,0	+1,7	+3,2	+5,7	+1,8	+2,3
2019	+3,2	+1,8	+1,9	+5,4	+2,0	+1,7

1. L'ensemble des minima sociaux comprend ici le RSA, l'ASS et l'AAH.

2. L'ensemble des revenus minima garantis comprend ici le RSA, l'ASS, l'AAH et la prime d'activité.

Note > Pour l'AAH et l'ASS, les effectifs ne concernent que les allocataires. Pour le RSA et la prime d'activité, les effectifs concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Fin 2017, le nombre de bénéficiaires de l'AAH augmente de 3,1 % en passant des données semi-définitives aux données définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre de chaque année.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Tableau B • Part de bénéficiaires selon les données définitives mal identifiés selon les données semi-définitives de la CNAF, en fonction du dispositif

En %

	AAH	RSA	Prime d'activité	RSA + prime d'activité	Ensemble des minima sociaux ¹	Ensemble des revenus minima garantis ²
2017	3,4	2,6	3,2	6,9	2,3	2,4
2018	3,3	2,7	3,7	7,0	2,4	2,7
2019	3,5	2,7	2,3	6,4	2,4	2,1

1. L'ensemble des minima sociaux comprend ici le RSA, l'ASS et l'AAH.

2. L'ensemble des revenus minima garantis comprend ici le RSA, l'ASS, l'AAH et la prime d'activité.

Note > Pour l'AAH et l'ASS, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA et la prime d'activité, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints. Un bénéficiaire d'une prestation selon les données définitives est dit « mal identifié » selon les données semi-définitives s'il n'y perçoit pas cette prestation.

Lecture > Fin 2017, 3,4 % des allocataires de l'AAH selon les données définitives ne la perçoivent pas selon les données semi-définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre de chaque année.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Les taux de sortie et d'entrée sont légèrement plus faibles selon les données définitives

Les taux de sortie et d'entrée dans les minima sociaux d'une fin d'année à la suivante sont légèrement plus faibles selon les données définitives. La baisse est d'ampleur similaire en variation absolue pour les bénéficiaires du RSA et de l'AAH mais plus importante en termes relatifs pour les bénéficiaires de l'AAH : les taux de sortie et d'entrée dans les minima sociaux par l'AAH entre fin 2018 et fin 2019 diminuent respectivement de 10,9 % (-0,9 point) et de 9,0 % (-0,7 point) en passant des données semi-définitives aux données définitives, alors qu'ils baissent de 3,0 % (-0,7 point) et de 2,4 % (-0,5 point) pour la sortie et l'entrée par le RSA (*tableaux C et D*).

La tendance est également à la baisse pour les taux de sortie et d'entrée dans la prime d'activité mais elle est encore plus légère que pour le RSA en termes relatifs : les taux de sortie et d'entrée dans la prime d'activité entre fin 2018 et fin 2019 diminuent respectivement de 1,4 % (-0,4 point) et de 1,8 % (-0,9 point) en passant des données semi-définitives aux données définitives.

Tableau C • Taux de sortie des minima sociaux ou de la prime d'activité entre fin 2018 et fin 2019, selon le dispositif et les données CNAF utilisées, et répartition des sortants selon leur situation dans les deux types de données

En %

	Taux de sortie ¹			Part de sortants selon les données définitives parmi les sortants selon les données semi-définitives	Part de sortants selon les données semi-définitives parmi les sortants selon les données définitives
	Données semi-définitives	Données définitives	Différence relative entre les deux types de données (en %)		
RSA	23,6	22,9	-3,0	92,6	93,8
ASS	27,7	27,4	-1,2	98,6	99,8
AAH	7,9	7,0	-10,9	83,0	90,4
Ensemble des minima sociaux ²	19,2	18,4	-3,9	92,3	94,4
Prime d'activité	28,2	27,8	-1,4	95,2	93,5

1. Pour le RSA, l'ASS et l'AAH, il s'agit du taux de sortie des minima sociaux depuis chacune des prestations. Pour la prime d'activité, il s'agit du taux de sortie de la prime d'activité.

2. L'ensemble des minima sociaux comprend ici le RSA, l'ASS et l'AAH.

Note > Pour l'AAH et l'ASS, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA et la prime d'activité, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Selon les données semi-définitives de la CNAF, 23,6 % des bénéficiaires du RSA fin 2018 ne perçoivent plus de minimum social fin 2019. Le taux de sortie des minima sociaux depuis le RSA entre fin 2018 et fin 2019 baisse de 3,0 % entre les données semi-définitives et les données définitives. 92,6 % des bénéficiaires du RSA fin 2018 sortis des minima sociaux fin 2019 selon les données semi-définitives sont dans la même situation selon les données définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2018.

Source > DREES, ENIACRAMS.

17 % des bénéficiaires de l'AAH sortant des minima sociaux entre fin 2018 et fin 2019 selon les données semi-définitives ne sont pas dans cette situation selon les données définitives

La majorité (92 %) des bénéficiaires de minima sociaux fin 2018 qui en sont sortis fin 2019 selon les données semi-définitives sont dans la même situation selon les données définitives (*tableau C*). Néanmoins, les divergences sont plus fortes pour les bénéficiaires de l'AAH. Ainsi, 17 % des bénéficiaires de cette prestation fin 2018 sortis des minima sociaux fin 2019 selon les données semi-définitives ne sont pas dans la même situation selon les données définitives.

Les trajectoires d'entrée dans les minima sociaux par l'AAH sont également modifiées avec le passage aux données définitives de la CNAF. En effet, si la majorité (91 %) des nouveaux⁵ bénéficiaires de minima sociaux fin 2019 selon les données semi-définitives sont également des entrants dans les minima sociaux selon les données définitives, cela ne reflète pas la situation particulière de l'AAH puisque près de 30 % des bénéficiaires entrés dans les minima sociaux par l'AAH fin 2019 selon les données semi-définitives ne sont pas dans la même situation selon les données définitives (*tableau D*). Par ailleurs, presque un quart des bénéficiaires entrant effectivement⁶ dans les minima sociaux par l'AAH fin 2019 ne sont pas repérés comme tels dans les données semi-définitives.

Ainsi, si les trajectoires de sortie et d'entrée pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS et de la prime d'activité ne sont que légèrement modifiées par la refonte du système de production de statistiques de la CNAF, les parts de faux sortants et de faux entrants⁷ dans les minima sociaux par l'AAH ne sont pas négligeables. Il est donc important de rester vigilant quant à la dynamique d'entrée et de sortie des minima sociaux par l'AAH lorsque les données semi-définitives de la CNAF sont mobilisées, même si le profil des entrants et sortants par l'AAH n'est globalement pas affecté.

⁵ On appelle ici « nouveaux bénéficiaires » les bénéficiaires d'un minimum social au 31 décembre 2019 qui n'en percevaient pas fin 2018.

⁶ On appelle « entrée effective » une entrée dans les minima sociaux selon les données définitives.

⁷ On appelle « faux sortant » des minima sociaux depuis l'AAH un bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N* sorti des minima sociaux en fin d'année *N+1* selon les données semi-définitives et qui n'est pas dans cette situation selon les données définitives (soit bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N* qui ne sort pas des minima sociaux en fin d'année *N+1*, soit non bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N*). De la même façon, on appelle « faux entrant » dans les minima sociaux par l'AAH un bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N* qui ne percevait pas de minimum social en fin d'année *N-1* selon les données semi-définitives et qui n'est pas dans cette situation selon les données définitives (soit bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N* qui percevait déjà un minimum social en fin d'année *N-1*, soit non bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N*).

Tableau D • Taux d'entrée dans les minima sociaux ou la prime d'activité entre fin 2018 et fin 2019, selon le dispositif et les données CNAF utilisées, et répartition des entrants selon leur situation dans les deux types de données

En %

	Taux d'entrée ¹			Part d'entrants selon les données définitives parmi les entrants selon les données semi-définitives	Part d'entrants selon les données semi-définitives parmi les entrants selon les données définitives
	Données semi-définitives	Données définitives	Différence relative entre les deux types de données (en %)		
RSA	24,5	24,0	-2,4	92,6	93,2
ASS	24,8	24,7	-0,2	99,6	99,9
AAH	7,6	6,9	-9,0	71,2	75,9
Ensemble des minima sociaux ²	19,3	18,7	-3,3	90,8	92,2
Prime d'activité	50,2	49,3	-1,8	96,5	96,4

1. Pour le RSA, l'ASS et l'AAH, il s'agit du taux d'entrée dans les minima sociaux par chacune des prestations. Pour la prime d'activité, il s'agit du taux d'entrée dans la prime d'activité.

2. L'ensemble des minima sociaux comprend ici le RSA, l'ASS et l'AAH.

Note > Pour l'AAH et l'ASS, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA et la prime d'activité, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Selon les données semi-définitives de la CNAF, 24,5 % des bénéficiaires du RSA fin 2019 ne bénéficiaient d'aucun minimum social fin 2018. Le taux d'entrée dans les minima sociaux par le RSA entre fin 2018 et fin 2019 baisse de 2,4 % entre les données semi-définitives et les données définitives. 92,6 % des bénéficiaires du RSA fin 2019 qui ne percevaient pas de minimum social fin 2018 selon les données semi-définitives sont dans la même situation selon les données définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2019.

Source > DREES, ENIACRAMS.

SOMMAIRE

■ INTRODUCTION	2
■ EFFET DE LA REFONTE SUR LES EFFECTIFS DE L'ENIACRAMS EN UNE FIN D'ANNÉE DONNÉE	3
Des effectifs légèrement plus élevés selon les données définitives de la CNAF	3
Environ 3 % des bénéficiaires de l'AAH, du RSA et de la prime d'activité selon les données définitives ne le sont pas selon les données semi-définitives	3
Peu d'effets sur les cumuls de prestations	5
■ EFFET DE LA REFONTE SUR L'ANALYSE DES TRAJECTOIRES À PARTIR DE L'ENIACRAMS	7
Les taux de sortie et d'entrée à un an dans les minima sociaux et la prime d'activité sont légèrement plus faibles selon les données définitives	7
Les bénéficiaires de l'AAH fin 2017 sortis des minima sociaux fin 2018 sont plus nombreux à connaître une sortie pérenne à deux ans selon les données définitives	8
17 % des bénéficiaires de l'AAH fin 2018 sortis des minima sociaux fin 2019 selon les données semi-définitives ne sont pas dans cette situation selon les données définitives	10
Près de 30 % des bénéficiaires entrant dans les minima sociaux par l'AAH fin 2019 selon les données semi-définitives ne sont pas dans cette situation selon les données définitives	12
La baisse du taux de sortie depuis l'AAH entre les données semi-définitives et définitives est d'autant plus forte que les bénéficiaires sont jeunes	14
La part de faux sortants n'est pas la même selon la situation à la sortie des bénéficiaires sortant d'après les données semi-définitives	17
Le profil sociodémographique des sortants des minima sociaux depuis l'AAH dépend très peu des données mobilisées	18
■ CONCLUSION	22
■ POUR EN SAVOIR PLUS	23

■ INTRODUCTION

L'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) est un panel annuel de bénéficiaires ou d'anciens bénéficiaires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (*encadré 1*). Les prestations dans le champ de l'ENIACRAMS sont l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), le revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité, l'allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R), le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API). Ce panel est constitué à partir de données administratives collectées auprès des organismes gestionnaires de ces prestations (Caisse nationale des allocations familiale [CNAF], Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole [CCMSA], Pôle emploi), du Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et du panel « tous actifs » de l'Insee. La première vague de l'ENIACRAMS porte sur les bénéficiaires de prestations au 31 décembre 2001 et la vague la plus récente à la date de rédaction de ce *Dossier* porte sur les bénéficiaires inscrits au 31 décembre 2019.

En 2016, la CNAF a refondu son système de production de statistiques sur les bénéficiaires de prestations légales. Dans l'ancien système, la situation des allocataires était jugée consolidée six semaines après le mois de droit. Le nouveau système produit toujours ce type de données à six semaines du mois de droit (données dites « semi-définitives »), mais également de nouvelles données à six mois du mois de droit (données « définitives »). Ces nouvelles données permettent de mieux prendre en compte les situations d'indus (sommés trop perçus par le bénéficiaire) et de rappels (sommés dues). Cette refonte concerne toutes les prestations versées par la CNAF, notamment le RSA, l'AAH, le revenu de solidarité (RSO), la prime d'activité, les aides au logement et les prestations familiales.

L'ENIACRAMS est touché par cette refonte. Jusqu'à la vague 2016 incluse, les données de la CNAF alimentant l'ENIACRAMS sont les données semi-définitives, et ce sont les seules disponibles. Depuis la vague 2017, les données définitives le sont également, et ces dernières seront les seules disponibles à partir de la vague 2020. La période 2017-2019 constitue une période de transition pour laquelle les trois vagues annuelles de l'ENIACRAMS sont alimentées, d'une part, à partir des données semi-définitives de la CNAF et, d'autre part, à partir des données définitives. La disponibilité des deux types de données sur la période 2017-2019 permet d'étudier les ruptures de séries engendrées par la refonte du système de production de statistiques de la CNAF sur les résultats issus de l'ENIACRAMS. C'est l'objet de ce *Dossier de la DREES*, qui a donc une visée essentiellement méthodologique⁸.

Il s'agit dans un premier temps d'étudier l'effet de la refonte sur les effectifs de l'ENIACRAMS en une fin d'année donnée. Au niveau agrégé, les effectifs de bénéficiaires prestation par prestation sont d'abord comparés entre les données semi-définitives et définitives. Ensuite, au niveau individuel, les situations des bénéficiaires en une fin d'année donnée sont croisées entre les deux types de données : par exemple, un allocataire de l'AAH selon les données semi-définitives l'est-il aussi selon les données définitives ? Enfin, les parts de bénéficiaires cumulant plusieurs prestations en une fin d'année donnée sont confrontées. Dans un deuxième temps, même si cela est limité à la période 2017-2019, il s'agit d'étudier l'effet sur l'analyse des trajectoires à partir de l'ENIACRAMS. Plusieurs éléments sont comparés, parmi lesquels les trajectoires de sortie et d'entrée dans les revenus minima garantis⁹ d'une fin d'année à l'autre, la sortie des revenus minima garantis sur deux années consécutives, la situation individuelle des bénéficiaires sortant ou entrant dans les revenus minima garantis (par exemple, un bénéficiaire de l'AAH fin 2018 sorti des minima sociaux fin 2019 selon les données semi-définitives est-il également dans cette situation selon les données définitives ?) ou encore les taux de sortie des minima sociaux selon certaines caractéristiques des bénéficiaires. Pour l'analyse des ruptures de séries engendrées par cette refonte, ce *Dossier* est amené à présenter, calculés à partir des données semi-définitives et des données définitives, certains indicateurs « phares » diffusés dans le Panorama annuel de la DREES *Minima sociaux et prestations sociales*.

⁸ En pratique, la refonte a pour conséquence une révision de certains indicateurs diffusés par la DREES sur les taux d'entrée, taux de sortie et parcours dans les minima sociaux. À partir de l'édition 2021 du Panorama annuel *Minima sociaux et prestations sociales*, ces indicateurs sont calculés en s'appuyant autant que possible sur les données définitives. Pour les séries longues des taux de sortie et taux d'entrée dans les minima sociaux d'une année sur l'autre, les valeurs en 2016 et avant ont été corrigées pour être mises en cohérence avec les données définitives. En revanche, comme les deux types de données ne sont disponibles simultanément que sur trois années, pour les indicateurs relatifs aux parcours dans les minima sociaux sur des périodes de cinq ou dix années, les deux types de données sont mélangés, et il n'est pas possible de faire de révisions pour une mise en cohérence avec les seules données définitives. Il est néanmoins possible de mettre en évidence des points de vigilance.

⁹ Les revenus minima garantis sont les minima sociaux (AAH, ASS et RSA) et la prime d'activité.

■ EFFET DE LA REFONTE SUR LES EFFECTIFS DE L'ENIACRAMS EN UNE FIN D'ANNÉE DONNÉE

Des effectifs légèrement plus élevés selon les données définitives de la CNAF

Le premier effet de la refonte du système de production statistique de la CNAF sur les résultats issus de l'ENIACRAMS¹⁰ pourrait concerner le nombre de bénéficiaires¹¹ du RSA, de l'AAH et de la prime d'activité au 31 décembre de chaque année¹². Pour chacune de ces prestations, les effectifs sont en effet un peu plus élevés selon les données définitives mais l'augmentation est légère. Les différences les plus fortes concernent les bénéficiaires de l'AAH et, surtout, ceux cumulant le RSA avec la prime d'activité¹³ : fin 2019, l'augmentation du nombre de bénéficiaires en passant des données semi-définitives aux définitives est de +3,2 % pour l'AAH et de +5,4 % pour le cumul du RSA avec la prime d'activité (tableau 1).

Tableau 1 • Nombre de bénéficiaires des revenus minima garantis dans l'ENIACRAMS, selon les données CNAF utilisées

	Données semi-définitives				Données définitives				Différence entre les deux types de données (en %)			
	AAH	RSA	Prime d'activité	RSA + prime d'activité	AAH	RSA	Prime d'activité	RSA + prime d'activité	AAH	RSA	Prime d'activité	RSA + prime d'activité
2017	80 173	152 025	252 129	30 497	82 669	154 592	258 569	32 184	+3,1	+1,7	+2,6	+5,5
2018	82 328	153 092	278 468	31 924	84 778	155 705	287 328	33 735	+3,0	+1,7	+3,2	+5,7
2019	84 102	153 179	401 046	34 320	86 778	155 966	408 617	36 157	+3,2	+1,8	+1,9	+5,4

Note > Il s'agit des effectifs au 31 décembre de chaque année. Ces effectifs sont nettement inférieurs aux nombres de bénéficiaires des prestations, dans la mesure où l'ENIACRAMS est un échantillon : il sélectionne uniquement certaines personnes selon leur jour et leur mois de naissance. Les effectifs prennent en compte également les données de la CCMSA. Lorsqu'une personne perçoit plusieurs prestations parmi l'AAH, le RSA et la prime d'activité, elle apparaît dans chaque colonne concernée : par exemple, si une personne perçoit l'AAH, le RSA et la prime d'activité, alors elle apparaît dans les quatre colonnes. Pour l'AAH, l'effectif ne concerne que les allocataires. Pour le RSA et la prime d'activité, les effectifs concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Dans la vague 2017 de l'ENIACRAMS, 80 173 individus sont allocataires de l'AAH si l'on considère les données semi-définitives de la CNAF et 82 669 le sont si l'on considère les données définitives. Passer des données semi-définitives aux données définitives de la CNAF entraîne une hausse de 3,1 % du nombre d'allocataires de l'AAH fin 2017.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre de chaque année.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Environ 3 % des bénéficiaires de l'AAH, du RSA et de la prime d'activité selon les données définitives ne le sont pas selon les données semi-définitives

En croisant les données semi-définitives et définitives de la CNAF au niveau individuel en une fin d'année donnée, les différences sont un peu plus marquées que celles observées au niveau agrégé sur les effectifs.

Presque tous les bénéficiaires d'une prestation¹⁴ en une fin d'année donnée selon les données semi-définitives la perçoivent aussi selon les données définitives : fin 2019, respectivement 99,6 %, 99,1 % et 99,5 % des bénéficiaires de l'AAH, du RSA et de la prime d'activité selon les données semi-définitives perçoivent la même prestation selon les données définitives (tableau 2). Néanmoins, le croisement inverse montre que, pour chacune de ces trois prestations, en moyenne sur les trois

¹⁰ Dans tout ce Dossier, les données de la CCMSA sont également prises en compte mais seuls 3 % des bénéficiaires du RSA, de la prime d'activité ou de l'AAH en sont issus.

¹¹ Dans tout ce Dossier, les bénéficiaires sont les allocataires et, dans le cas du RSA et de la prime d'activité, leurs éventuels conjoints.

¹² Les données sur les allocataires de l'ASS sont issues des bases de Pôle emploi et non de celles de la CNAF. Lorsqu'elle est considérée seule, cette prestation n'est donc pas concernée par les ruptures de séries.

¹³ Pour les effectifs, seul le cumul du RSA et de la prime d'activité, qui est le plus fréquent, est présenté ici.

¹⁴ Dans tout ce paragraphe, une prestation correspond à l'AAH, au RSA ou à la prime d'activité.

fins d'année considérées, environ 3 % des vrais bénéficiaires¹⁵ en une fin d'année donnée sont mal identifiés avec les données semi-définitives (soit ils ne sont pas présents dans les données semi-définitives, soit ils perçoivent une autre prestation) [tableau 3].

Pour le cumul du RSA avec la prime d'activité, les différences sont même un peu plus fortes. D'une part, environ 2 % des bénéficiaires cumulant RSA et prime d'activité en une fin d'année donnée selon les données semi-définitives (1,4 % fin 2019) ne cumulent pas ces deux prestations en réalité et, d'autre part, environ 7 % des bénéficiaires cumulant effectivement RSA et prime d'activité (6,4 % fin 2019) sont mal identifiés selon les données semi-définitives. Près de 70 % d'entre eux y sont identifiés comme percevant uniquement l'une de ces deux prestations (tableau 4).

Encadré 1 • L'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS)

L'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) est un panel annuel de bénéficiaires ou d'anciens bénéficiaires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux, qui succède à l'ENIAMS (échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux). Sont intégrés dans son champ le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API), l'allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R), le revenu de solidarité active (RSA), avec ou sans majoration, l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et la prime d'activité. Il est réalisé à partir de données administratives collectées auprès des organismes gestionnaires de ces prestations (Caisse nationale des allocations familiales [CNAF], Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole [CCMSA], Pôle emploi), du Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et du panel « tous actifs » de l'Insee. Il s'agit d'un échantillon retenant les personnes nées entre le 1^{er} et le 14 octobre et âgées de 16 à 64 ans au 31 décembre de chaque année jusqu'à la vague 2016 et, à partir de la vague 2017, des personnes nées entre le 2 et le 5 janvier ou entre le 1^{er} et le 4 avril ou entre le 1^{er} et le 4 juillet ou entre le 1^{er} et le 14 octobre, et âgées de 16 ans ou plus au 31 décembre.

L'ENIACRAMS permet de suivre l'évolution de la situation des individus, non seulement dans les compléments de revenus d'activité et les minima sociaux, mais aussi par rapport au chômage (indemnisé ou non) et à l'emploi (uniquement l'emploi salarié jusqu'en 2016 et élargissement à l'emploi non salarié à partir de 2017).

La première vague de l'ENIACRAMS a été constituée en 2002 et regroupe des bénéficiaires de minima sociaux inscrits au 31 décembre 2001. La vague la plus récente regroupe des bénéficiaires ou anciens bénéficiaires de compléments de revenus d'activité ou de minima sociaux au 31 décembre 2019. Ainsi, les trajectoires les plus longues, constituées à partir des situations observées au 31 décembre de chaque année, portent sur dix-neuf années.

Tableau 2 • Situation selon les données définitives des bénéficiaires de revenus minima garantis selon les données semi-définitives, en fonction du dispositif

En %

		Situation selon les données semi-définitives											
		AAH			RSA			Prime d'activité			RSA + prime d'activité ¹		
		2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Situation selon les données définitives	Présents avec la même prestation	99,6	99,6	99,6	99,0	99,0	99,1	99,3	99,4	99,5	98,2	98,3	98,6
	Présents avec une prestation différente ou non-présents	0,4	0,4	0,4	1,0	1,0	0,9	0,7	0,6	0,5	1,8	1,7	1,4

¹⁵ Les « vrais » bénéficiaires sont ceux identifiés avec les données définitives. Le processus de gestion des indus et rappels par les CAF pouvant durer dans certains cas plus de six mois, placer un horizon d'extraction des données au-delà de six mois pourrait engendrer encore de légères variations par rapport aux données définitives.

1. Pour les bénéficiaires cumulant RSA et prime d'activité selon les données semi-définitives, est considéré comme « même prestation » selon les données définitives le cumul RSA + prime d'activité. Ainsi, dès lors que le bénéficiaire ne perçoit par exemple que la prime d'activité selon les données définitives, il est classé dans la catégorie « Présents avec une prestation différente ou non-présents ».

Note > Lorsqu'une personne perçoit plusieurs prestations parmi l'AAH, le RSA et la prime d'activité, elle apparaît dans chaque colonne concernée : par exemple, si une personne perçoit l'AAH, le RSA et la prime d'activité, alors elle apparaît dans les quatre colonnes. Pour l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA et la prime d'activité, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Fin 2017, 99,6 % des allocataires de l'AAH selon les données semi-définitives perçoivent également l'AAH selon les données définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre de chaque année.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Tableau 3 • Situation selon les données semi-définitives des bénéficiaires de revenus minima garantis selon les données définitives, en fonction du dispositif

		Situation selon les données définitives											En %
		AAH			RSA			Prime d'activité			RSA + prime d'activité ¹		
		2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Situation selon les données semi-définitives	Présents avec la même prestation	96,6	96,7	96,6	97,4	97,3	97,3	96,8	96,3	97,7	93,1	93,0	93,6
	Présents avec une prestation différente ou non-présents	3,4	3,3	3,5	2,6	2,7	2,7	3,2	3,7	2,3	6,9	7,0	6,4

1. Pour les bénéficiaires cumulant RSA et prime d'activité selon les données définitives, est considéré comme « même prestation » selon les données semi-définitives le cumul RSA + prime d'activité. Ainsi, dès lors que le bénéficiaire ne perçoit par exemple que la prime d'activité selon les données semi-définitives, il est classé dans la catégorie « Présents avec une prestation différente ou non-présents ».

Note > voir tableau 2.

Lecture > Fin 2017, 96,6 % des allocataires de l'AAH selon les données définitives perçoivent également l'AAH selon les données semi-définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre de chaque année.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Tableau 4 • Situation selon les données semi-définitives des bénéficiaires cumulant RSA et prime d'activité selon les données définitives

		En %		
		2017	2018	2019
Situation selon les données semi-définitives	RSA + prime d'activité	93,1	93,0	93,6
	RSA sans prime d'activité	2,7	2,5	1,8
	Prime d'activité sans RSA	2,3	2,4	2,8
	Ni prime d'activité ni RSA ¹	1,9	2,1	1,8

1. Dans la catégorie « Ni prime d'activité ni RSA », sont également comptés les individus non présents dans les données semi-définitives.

Note > Chacune des quatre catégories peut inclure des allocataires de l'AAH ou de l'ASS.

Lecture > Fin 2017, 2,7 % des bénéficiaires cumulant RSA et prime d'activité selon les données définitives ne perçoivent que le RSA (plus éventuellement l'AAH ou l'ASS) selon les données semi-définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre de chaque année et cumulant le RSA et la prime d'activité selon les données définitives.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Peu d'effet sur les cumuls de prestations

Un autre effet de la refonte du système de production statistique de la CNAF sur les résultats issus de l'ENIACRAMS pourrait concerner les cumuls de prestations. Il est quasiment inexistant pour le cumul du RSA et de l'ASS et celui de l'AAH et de l'ASS, mais il est perceptible pour le cumul de l'AAH avec le RSA. Ainsi, fin 2019, 0,8 % des bénéficiaires de l'AAH perçoivent également le RSA selon les données définitives, contre 0,5 % selon les données semi-définitives (tableau 5). Quant aux bénéficiaires de la prime d'activité, les parts de ceux qui perçoivent également l'AAH ou l'ASS sont quasiment égales avec les deux types de données. En revanche, ils sont légèrement plus nombreux à percevoir également le RSA selon les données définitives : fin 2019, 8,9 % des bénéficiaires de la prime d'activité perçoivent également le RSA selon les données définitives, contre 8,6 % selon les données semi-définitives (tableau 6).

Tableau 5 • Part de bénéficiaires cumulant deux minima sociaux parmi le RSA, l'ASS et l'AAH, fin 2019, selon les données CNAF utilisées

	En %					
	Données semi-définitives			Données définitives		
	RSA	ASS	AAH	RSA	ASS	AAH
Part de bénéficiaires qui perçoivent également						
le RSA	-	9,7	0,5	-	9,8	0,8
l'ASS	1,6	-	2,3	1,6	-	2,3
l'AAH	0,3	7,8	-	0,5	8,0	-
Total	1,9	17,5	2,8	2,1	17,8	3,1

Note > Pour l'AAH et l'ASS, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints. Seuls les résultats pour l'année 2019 sont présentés car les résultats sont similaires pour les années 2017 et 2018.

Lecture > Selon les données semi-définitives de la CNAF, parmi les bénéficiaires du RSA fin 2019, 1,6 % perçoivent l'ASS et 0,3 % l'AAH. Selon les données définitives de la CNAF, parmi les bénéficiaires du RSA fin 2019, 1,6 % perçoivent l'ASS et 0,5 % l'AAH.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2019.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Tableau 6 • Part de bénéficiaires de la prime d'activité percevant un minimum social, selon les données CNAF utilisées

	Données semi-définitives				Données définitives			
	RSA	ASS	AAH	Ensemble des minima ¹	RSA	ASS	AAH	Ensemble des minima ¹
	2017	12,1	0,5	2,5	14,8	12,5	0,5	2,4
2018	11,5	0,4	2,2	14,0	11,7	0,4	2,3	14,3
2019	8,6	0,3	1,9	10,7	8,9	0,3	1,9	11,0

1. L'ensemble des minima comprend ici le RSA, l'ASS et l'AAH.

Note > Pour l'ASS et l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour la prime d'activité et le RSA, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints. En plus du cumul de la prime d'activité avec un minimum social, les cumuls de minima sociaux entre eux sont peu fréquents mais possibles. Ici, lorsqu'une personne cumule la prime d'activité avec deux minima sociaux, elle apparaît dans chacune des colonnes associées, ce qui explique, outre les questions d'arrondis, que la somme des trois premières colonnes ne corresponde pas à la colonne « Ensemble des minima ».

Lecture > Selon les données semi-définitives de la CNAF, parmi les bénéficiaires de la prime d'activité fin 2017, 12,1 % perçoivent également le RSA. Selon les données définitives de la CNAF, parmi les bénéficiaires de la prime d'activité fin 2017, 12,5 % perçoivent également le RSA.

Champ > France, bénéficiaires de la prime d'activité âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre de chaque année.

Source > DREES, ENIACRAMS.

■ EFFET DE LA REFONTE SUR L'ANALYSE DES TRAJECTOIRES À PARTIR DE L'ENIACRAMS

Les deux types de données ne sont disponibles que pour les années 2017 à 2019, donc l'analyse de l'effet de la refonte du système de production statistique de la CNAF sur les aspects dynamiques de l'ENIACRAMS se limite à une période de trois ans.

Les taux de sortie et d'entrée à un an dans les minima sociaux et la prime d'activité sont légèrement plus faibles selon les données définitives

La disponibilité des données semi-définitives et définitives de la CNAF sur la période 2017-2019 permet de comparer les taux de sortie et d'entrée dans les minima sociaux et la prime d'activité entre les deux types de données pour les transitions 2017-2018 et 2018-2019.

Les taux de sortie des minima sociaux d'une fin d'année à la suivante sont légèrement plus faibles selon les données définitives. La baisse est d'ampleur similaire en variation absolue pour les bénéficiaires du RSA et de l'AAH mais plus importante en termes relatifs pour les bénéficiaires de l'AAH : le taux de sortie des minima sociaux depuis l'AAH entre fin 2018 et fin 2019 baisse de 10,9 % (-0,9 point) en passant des données semi-définitives aux données définitives, alors qu'il baisse de 3,0 % (-0,7 point) pour la sortie depuis le RSA (*tableau 7*). La baisse du taux de sortie des minima sociaux depuis l'ASS est quant à elle encore moins prononcée : 27,4 % des allocataires de l'ASS fin 2018 sont sortis des minima sociaux fin 2019 selon les données définitives, contre 27,7 % selon les données semi-définitives.

Les constats sont les mêmes pour les taux d'entrée dans les minima sociaux d'une fin d'année à la suivante. Ainsi, le taux d'entrée dans les minima sociaux par l'AAH entre fin 2018 et fin 2019 baisse de 9,0 % (-0,7 point) en passant des données semi-définitives aux données définitives, alors qu'il baisse de 2,4 % (-0,5 point) pour l'entrée par le RSA (*tableau 8*). Quant à l'entrée dans les minima sociaux par l'ASS, il n'y a quasiment aucune différence entre les deux types de données : 24,7 % des allocataires de l'ASS fin 2019 ne bénéficiaient d'aucun minimum social fin 2018 selon les données définitives, contre 24,8 % selon les données semi-définitives.

L'effet du passage des données semi-définitives aux données définitives de la CNAF est également à la baisse pour les taux de sortie et d'entrée dans la prime d'activité d'une fin d'année à la suivante. Cette dernière est néanmoins très légère en termes relatifs : les taux de sortie et d'entrée dans la prime d'activité entre fin 2018 et fin 2019 diminuent respectivement de 1,4 % (-0,4 point) et de 1,8 % (-0,9 point) en passant des données semi-définitives aux données définitives (*tableau 9*).

Tableau 7 • Taux de sortie des minima sociaux d'une fin d'année à la suivante, selon le dispositif et les données CNAF utilisées

	Données semi-définitives				Données définitives				Différence relative entre les deux types de données			
	RSA	ASS	AAH	Ensemble des minima sociaux ¹	RSA	ASS	AAH	Ensemble des minima sociaux ¹	RSA	ASS	AAH	Ensemble des minima sociaux ¹
2018	23,0	29,1	7,7	19,2	22,4	28,8	6,9	18,5	-2,6	-0,9	-10,1	-3,5
2019	23,6	27,7	7,9	19,2	22,9	27,4	7,0	18,4	-3,0	-1,2	-10,9	-3,9

1. L'ensemble des minima sociaux comprend ici le RSA, l'ASS et l'AAH.

Note > Pour l'AAH et l'ASS, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Selon les données semi-définitives de la CNAF, parmi les bénéficiaires du RSA fin 2017, 23,0 % sont sortis des minima sociaux fin 2018. Selon les données définitives de la CNAF, parmi les bénéficiaires du RSA fin 2017, 22,4 % sont sortis des minima sociaux fin 2018. Le taux de sortie des minima sociaux depuis le RSA entre fin 2017 et fin 2018 baisse de 2,6 % en passant des données semi-définitives aux données définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2017 ou 2018.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Tableau 8 • Taux d'entrée dans les minima sociaux d'une fin d'année à la suivante, selon le dispositif et les données CNAF utilisées

En %

	Données semi-définitives				Données définitives				Différence relative entre les deux types de données			
	RSA	ASS	AAH	Ensemble des minima sociaux ¹	RSA	ASS	AAH	Ensemble des minima sociaux ¹	RSA	ASS	AAH	Ensemble des minima sociaux ¹
2018	24,3	23,8	7,7	19,2	23,7	23,7	6,9	18,5	-2,3	-0,3	-10,7	-3,4
2019	24,5	24,8	7,6	19,3	24,0	24,7	6,9	18,7	-2,4	-0,2	-9,0	-3,3

1. L'ensemble des minima sociaux comprend ici le RSA, l'ASS et l'AAH.

Note > Pour l'AAH et l'ASS, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Selon les données semi-définitives de la CNAF, parmi les bénéficiaires du RSA fin 2018, 24,3 % ne bénéficiaient d'aucun minimum social fin 2017. Selon les données définitives de la CNAF, parmi les bénéficiaires du RSA fin 2018, 23,7 % ne bénéficiaient d'aucun minimum social fin 2017. Le taux d'entrée dans les minima sociaux par le RSA entre fin 2017 et fin 2018 baisse de 2,3 % en passant des données semi-définitives aux données définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2018 ou 2019.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Tableau 9 • Taux de sortie et d'entrée dans la prime d'activité d'une fin d'année à la suivante, selon les données CNAF utilisées

En %

	Données semi-définitives		Données définitives		Différence relative entre les deux types de données	
	Taux de sortie	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux d'entrée
2018	33,7	39,9	32,9	39,6	-2,2	-0,8
2019	28,2	50,2	27,8	49,3	-1,4	-1,8

Note > Pour la prime d'activité, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Selon les données semi-définitives de la CNAF, 33,7 % des bénéficiaires de la prime d'activité fin 2017 ne la perçoivent plus fin 2018. Selon les données définitives de la CNAF, 39,6 % des bénéficiaires de la prime d'activité fin 2018 ne la percevaient pas fin 2017. Le taux de sortie de la prime d'activité entre fin 2017 et fin 2018 baisse de 2,2 % en passant des données semi-définitives aux données définitives.

Champ > France, bénéficiaires de la prime d'activité âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2017 ou 2018 pour les taux de sortie et au 31 décembre 2018 ou 2019 pour les taux d'entrée.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Les bénéficiaires de l'AAH fin 2017 sortis des minima sociaux fin 2018 sont plus nombreux à connaître une sortie pérenne à deux ans selon les données définitives

Après avoir étudié l'effet du passage des données semi-définitives aux données définitives de la CNAF sur la sortie à un an des revenus minima garantis, la pérennité de la sortie à deux ans¹⁶ est comparée entre les deux types de données, pour chaque prestation.

Quelle que soit la prestation d'origine, la part des bénéficiaires fin 2017 sortis des minima sociaux fin 2018 et ne percevant toujours pas de minimum social fin 2019 est plus élevée selon les données définitives de la CNAF. La différence est très légère pour les bénéficiaires du RSA et quasiment inexistante pour les bénéficiaires de l'ASS, mais elle est nettement plus marquée pour les bénéficiaires de l'AAH. Ainsi, selon les données définitives de la CNAF, 80 % des bénéficiaires de l'AAH fin 2017 sortis des minima sociaux fin 2018 en sont toujours absents fin 2019, contre 74 % selon les données semi-définitives¹⁷ (tableau 10). Pour le RSA, cette part passe de 79 % à 80 % entre les données semi-définitives et les données définitives. Pour l'ASS, elle se maintient aux environs de 85 %.

¹⁶ Une sortie pérenne des minima sociaux à deux ans correspond ici à une sortie des minima sociaux fin 2018 confirmée fin 2019.

¹⁷ Sur le champ des 16-54 ans, l'écart est même plus fort : 71 % des bénéficiaires de l'AAH âgés de 16 à 54 ans fin 2017 sortis des minima sociaux fin 2018 en sont toujours absents fin 2019 selon les données définitives, contre 62 % selon les données semi-définitives.

Tableau 10 • Part des absents des minima sociaux (respectivement de la prime d'activité) fin 2019 parmi les bénéficiaires des minima sociaux (respectivement de la prime d'activité) fin 2017 qui en sont sortis fin 2018, selon le dispositif et les données CNAF utilisées

	Données semi-définitives	Données définitives	Différence relative entre les deux types de données
RSA	78,7	79,6	+1,1
ASS	85,0	85,3	+0,3
AAH	74,3	80,3	+8,1
Ensemble des minima sociaux¹	79,2	80,6	+1,8
Prime d'activité	68,9	69,1	+0,2

En %

1. L'ensemble des minima sociaux comprend ici le RSA, l'ASS et l'AAH.

Note > Pour l'ASS et l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA et la prime d'activité, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Selon les données semi-définitives de la CNAF, parmi les bénéficiaires du RSA fin 2017 sortis des minima sociaux fin 2018, 78,7 % n'en perçoivent pas non plus fin 2019. Selon les données définitives de la CNAF, parmi les bénéficiaires de la prime d'activité fin 2017 qui en sont sortis fin 2018, 69,1 % ne la perçoivent pas non plus fin 2019. La part de bénéficiaires absents des minima sociaux fin 2019 parmi les bénéficiaires du RSA fin 2017 sortis des minima fin 2018 augmente de 1,1 % en passant des données semi-définitives aux données définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2017.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Cette différence plus marquée pour l'AAH est cohérente avec une baisse plus forte du taux de sortie à un an des minima sociaux depuis l'AAH entre les données semi-définitives et définitives. En effet, une partie des bénéficiaires de l'AAH sortant des minima sociaux entre fin 2017 et fin 2018 selon les données semi-définitives n'en sort pas en réalité¹⁸ et ces « faux sortants » perçoivent encore très majoritairement (87 %), et plus que ceux dont la sortie est confirmée selon les données définitives (19 %), des minima sociaux (essentiellement l'AAH) fin 2019. Ainsi, des personnes paraissant sortir puis entrer dans les minima sociaux par l'AAH n'en sont en fait pas sorties.

Concernant la pérennité de la sortie à deux ans de la prime d'activité, les résultats sont identiques entre les deux types de données : 69 % des bénéficiaires de la prime d'activité fin 2017 qui en sont sortis fin 2018 ne la perçoivent toujours pas fin 2019.

Les parts d'allers-retours dans les minima sociaux entre fin 2017 et fin 2019 parmi les bénéficiaires fin 2019¹⁹ ont également été comparées entre les deux types de données. Quel que soit le minimum social perçu fin 2019, la part de bénéficiaires ne percevant pas de minimum social fin 2018 mais qui en percevaient déjà un fin 2017 est plus faible selon les données définitives de la CNAF. La différence est quasiment nulle pour les bénéficiaires de l'ASS, elle est très légère pour les bénéficiaires du RSA et elle est plus marquée pour les bénéficiaires de l'AAH. Ainsi, selon les données définitives de la CNAF, 1,4 % des bénéficiaires de l'AAH fin 2019 ont fait un aller-retour dans les minima sociaux entre fin 2017 et fin 2019, contre 2,1 % selon les données semi-définitives (tableau 11). Pour le RSA, cette part passe de 4,9 % à 4,6 % entre les données semi-définitives et les données définitives. Pour l'ASS, elle se maintient à 4,0 %. Cette différence plus prononcée pour l'AAH est également cohérente avec les baisses plus fortes des taux de sortie et d'entrée à un an dans les minima sociaux par l'AAH entre les données semi-définitives et définitives.

Pour la prime d'activité, la baisse de la part d'allers-retours entre fin 2017 et fin 2019 en passant des données semi-définitives aux données définitives est confirmée, mais elle est très légère : 6,6 % des bénéficiaires de la prime d'activité fin 2019 ne la percevaient pas fin 2018 mais la percevaient déjà fin 2017 selon les données semi-définitives, contre 6,4 % selon les données définitives.

¹⁸ Cela signifie que, selon les données définitives, ces individus perçoivent l'AAH fin 2017 et continuent à percevoir un minimum social fin 2018.

¹⁹ Un aller-retour dans les minima sociaux entre fin 2017 et fin 2019 pour un bénéficiaire fin 2019 signifie qu'il ne percevait pas de minimum social fin 2018 mais qu'il en percevait déjà un fin 2017. De même, un aller-retour dans la prime d'activité entre fin 2017 et fin 2019 pour un bénéficiaire fin 2019 signifie qu'il ne percevait pas la prime d'activité fin 2018 mais qu'il la percevait déjà fin 2017.

Tableau 11 • Part des bénéficiaires des minima sociaux (respectivement de la prime d'activité) fin 2019 effectuant un aller-retour dans les minima sociaux (respectivement dans la prime d'activité) entre fin 2017 et fin 2019, selon le dispositif et les données CNAF utilisées

	Données semi-définitives	Données définitives	Différence relative entre les deux types de données
RSA	4,9	4,6	-6,4
ASS	4,0	4,0	+0,5
AAH	2,1	1,4	-31,0
Ensemble des minima sociaux ¹	4,0	3,6	-10,1
Prime d'activité	6,6	6,4	-2,1

En %

1. L'ensemble des minima sociaux comprend ici le RSA, l'ASS et l'AAH.

Note > Pour l'ASS et l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA et la prime d'activité, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Selon les données semi-définitives de la CNAF, parmi les bénéficiaires du RSA fin 2019, 4,9 % ne percevaient pas de minimum social fin 2018 mais en percevaient déjà un fin 2017. Selon les données définitives de la CNAF, parmi les bénéficiaires de la prime d'activité fin 2019, 6,4 % ne la percevaient pas fin 2018 mais la percevaient déjà fin 2017. La part de bénéficiaires du RSA fin 2019 ayant effectué un aller-retour dans les minima sociaux entre fin 2017 et fin 2019 diminue de 6,4 % en passant des données semi-définitives aux données définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2019.

Source > DREES, ENIACRAMS.

17 % des bénéficiaires de l'AAH fin 2018 sortis des minima sociaux fin 2019 selon les données semi-définitives ne sont pas dans cette situation selon les données définitives

Le croisement des données semi-définitives et définitives de la CNAF au niveau individuel permet d'affiner la comparaison des trajectoires de sortie et d'entrée à un an dans les revenus minima garantis entre les deux types de données.

La très grande majorité (92 %) des bénéficiaires de minima sociaux fin 2018 qui en sont sortis fin 2019 selon les données semi-définitives sont dans la même situation selon les données définitives (*tableau 12*). Néanmoins, les divergences sont plus fortes en ciblant les bénéficiaires de l'AAH. Ainsi, 17 % des bénéficiaires de cette prestation fin 2018 sortis des minima sociaux fin 2019 selon les données semi-définitives ne sont pas dans la même situation selon les données définitives et, parmi eux, quatre sur cinq bénéficient de l'AAH fin 2018 sans sortir des minima sociaux fin 2019. Les conclusions sont les mêmes pour la sortie des minima sociaux entre fin 2017 et fin 2018. Cela explique l'ampleur des différences observées, dans la sous-section précédente, entre les deux types de données concernant la pérennité de la sortie à deux ans des minima sociaux pour les bénéficiaires de l'AAH fin 2017 : une partie des sorties des minima sociaux fin 2018 selon les données semi-définitives ne sont pas réelles selon les données définitives, ce qui explique un retour factice dans les minima sociaux fin 2019 selon les données semi-définitives et donc une part moins importante de sorties pérennes à deux ans.

Tableau 12 • Situation selon les données définitives des bénéficiaires de revenus minima garantis en fin d'année N qui en sont sortis en fin d'année N+1 selon les données semi-définitives

En %

		Situation selon les données semi-définitives									
		Sortie des minima sociaux entre fin N et fin N+1								Sortie de la prime d'activité entre fin N et fin N+1	
		Depuis le RSA		Depuis l'ASS		Depuis l'AAH		Ensemble des minima sociaux ¹			
		2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019
Situation selon les données définitives	Situation identique ²	92,6	92,6	98,8	98,6	83,8	83,0	92,7	92,3	94,7	95,2
	Situation différente (« fausse sortie »), dont	7,4	7,4	1,2	1,4	16,2	17,0	7,3	7,7	5,3	4,8
	bénéficiaires de la prestation fin N sans sortie fin N+1 ³	5,2	5,0	1,2	1,4	13,1	13,9	5,5	5,6	3,8	3,3
	non-bénéficiaires de la prestation fin N, dont	2,2	2,4	0,0	0,0	3,1	3,2	1,9	2,1	1,5	1,5
	présents dans les données définitives fin N ⁴	1,4	1,9	0,0	0,0	1,1	1,8	1,1	1,5	0,6	0,8
	non-présents dans les données définitives fin N	0,8	0,5	0,0	0,0	2,0	1,4	0,8	0,6	0,8	0,7

1. Pour l'ensemble des minima sociaux, la sortie entre fin N et fin N+1 correspond à une sortie des minima sociaux depuis l'une des trois prestations suivantes : RSA, ASS ou AAH.

2. La catégorie « Situation identique » correspond à une sortie des minima sociaux entre fin N et fin N+1 depuis le même minimum social que celui indiqué dans la colonne associée (ou correspond à une sortie de la prime d'activité entre fin N et fin N+1 pour les colonnes correspondant à la sortie de la prime d'activité). Pour l'ensemble des minima sociaux, la situation identique correspond à une sortie des minima sociaux entre fin N et fin N+1 depuis le RSA, l'ASS ou l'AAH.

3. La prestation concernée est celle de la colonne associée. Pour la colonne « Ensemble des minima sociaux », la prestation correspond à l'un des trois minima sociaux parmi le RSA, l'ASS ou l'AAH. Concernant la sortie, il s'agit de la sortie de l'ensemble des minima sociaux pour les colonnes associées au RSA, à l'ASS, à l'AAH et à l'ensemble des minima sociaux et il s'agit de la sortie de la prime d'activité pour les colonnes associées à la prime d'activité.

4. Pour les colonnes associées au RSA, à l'ASS et à l'AAH, la présence dans les données correspond à l'inscription à Pôle emploi, à la perception d'un autre minimum social que celui de la colonne associée, à celle de la prime d'activité ou d'une prestation autre que les revenus minima garantis (cela concerne les anciens bénéficiaires de revenus minima garantis percevant une aide au logement ou des prestations familiales). Pour les colonnes associées à l'ensemble des minima sociaux, la présence dans les données correspond à l'inscription à Pôle emploi, à la perception de la prime d'activité ou à celle d'une prestation autre que les revenus minima garantis (comme précédemment). Pour les colonnes associées à la prime d'activité, la présence dans les données correspond à l'inscription à Pôle emploi, à la perception de l'un des trois minima sociaux ou à celle d'une prestation autre que les revenus minima garantis (comme précédemment).

Note > Pour l'AAH et l'ASS, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA et la prime d'activité, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Parmi les bénéficiaires du RSA fin 2017 sortis des minima sociaux fin 2018 selon les données semi-définitives, 92,6 % sont dans la même situation selon les données définitives et 7,4 % sont dans une situation différente (5,2 % perçoivent le RSA fin 2017 selon les données définitives mais ne sont pas sortis des minima sociaux fin 2018 selon ces données et 2,2 % ne perçoivent pas le RSA fin 2017 selon les données définitives). Parmi les bénéficiaires de la prime d'activité fin 2017 qui en sont sortis fin 2018 selon les données semi-définitives, 94,7 % sont dans la même situation selon les données définitives et 5,3 % sont dans une situation différente (3,8 % perçoivent la prime d'activité fin 2017 et fin 2018 selon les données définitives et 1,5 % ne perçoivent pas la prime d'activité fin 2017 selon ces données).

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2017 ou 2018.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Le croisement inverse révèle quant à lui moins de différences dans les situations individuelles : respectivement 94 % et 90 % des bénéficiaires du RSA et de l'AAH fin 2018 sortis des minima sociaux fin 2019 selon les données définitives sont dans la même situation selon les données semi-définitives (tableau 13).

Concernant la sortie de la prime d'activité d'une fin d'année à l'autre, le croisement des données semi-définitives et définitives au niveau individuel confirme le faible écart entre les deux types de données pour les taux de sortie à un an : 95 % des bénéficiaires de la prime d'activité fin 2018 qui en sont sortis fin 2019 selon les données semi-définitives sont dans la même situation selon les données définitives, et cette part s'élève à 94 % pour le croisement inverse.

Tableau 13 • Situation selon les données semi-définitives des bénéficiaires de revenus minima garantis en fin d'année N qui en sont sortis en fin d'année N+1 selon les données définitives

En %

		Situation selon les données définitives									
		Sortie des minima sociaux entre fin N et fin N+1								Sortie de la prime d'activité entre fin N et fin N+1	
		Depuis le RSA		Depuis l'ASS		Depuis l'AAH		Ensemble des minima sociaux ¹			
		2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019
Situation selon les données semi-définitives	Situation identique ²	93,5	93,8	99,8	99,8	90,3	90,4	94,3	94,4	94,5	93,5
	Situation différente, dont	6,5	6,2	0,2	0,2	9,7	9,6	5,7	5,6	5,5	6,5
	bénéficiaires de la prestation fin N sans sortie fin N+1 ³	2,3	1,7	0,2	0,2	4,3	4,1	2,2	1,7	1,0	1,0
	non-bénéficiaires de la prestation fin N, dont	4,2	4,5	0,0	0,0	5,4	5,5	3,5	3,9	4,6	5,5
	présents dans les données semi-définitives fin N ⁴	1,9	2,6	0,0	0,0	1,7	2,5	1,4	2,1	1,7	2,4
	non-présents dans les données semi-définitives fin N	2,3	1,9	0,0	0,0	3,7	3,0	2,1	1,8	2,9	3,1

1, 2, 3 et 4. Voir tableau 12.

Note > Pour l'AAH et l'ASS, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA et la prime d'activité, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Parmi les bénéficiaires du RSA fin 2017 sortis des minima sociaux fin 2018 selon les données définitives, 93,5 % sont dans la même situation selon les données semi-définitives et 6,5 % sont dans une situation différente (2,3 % perçoivent le RSA fin 2017 selon les données semi-définitives mais ne sont pas sortis des minima sociaux fin 2018 selon ces données et 4,2 % ne perçoivent pas le RSA fin 2017 selon les données semi-définitives). Parmi les bénéficiaires de la prime d'activité fin 2017 qui en sont sortis fin 2018 selon les données définitives, 94,5 % sont dans la même situation selon les données semi-définitives et 5,5 % sont dans une situation différente (1,0 % perçoivent la prime d'activité fin 2017 et fin 2018 selon les données semi-définitives et 4,6 % ne perçoivent pas la prime d'activité fin 2017 selon ces données).

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2017 ou 2018.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Près de 30 % des bénéficiaires entrant dans les minima sociaux par l'AAH fin 2019 selon les données semi-définitives ne sont pas dans cette situation selon les données définitives

La majorité (91 %) des nouveaux²⁰ bénéficiaires de minima sociaux fin 2019 selon les données semi-définitives sont également des entrants dans les minima sociaux selon les données définitives (tableau 14). Néanmoins, cela ne reflète pas la situation particulière de l'AAH. En effet, presque 30 % des bénéficiaires entrés dans les minima sociaux par l'AAH fin 2019 selon les données semi-définitives ne sont pas dans la même situation selon les données définitives et, parmi eux, 96 % bénéficient de l'AAH fin 2019 et bénéficiaient déjà d'un minimum social fin 2018. Les conclusions sont les mêmes pour l'entrée dans les minima sociaux entre fin 2017 et fin 2018. Cela reste cohérent avec la part moins importante de sorties pérennes des minima sociaux à deux ans depuis l'AAH et la part plus importante d'allers-retours dans les minima sociaux pour les bénéficiaires de l'AAH fin 2019 obtenues avec les données semi-définitives : les fausses sorties²¹ des minima sociaux depuis l'AAH entre fin 2017 et fin 2018 deviennent des fausses entrées dans les minima sociaux par l'AAH entre fin 2018 et fin 2019 (constituant ainsi un « faux aller-retour »).

Le croisement inverse révèle les mêmes tendances : en considérant l'ensemble des bénéficiaires, la majorité (92 %) des entrants dans les minima sociaux d'une fin d'année à l'autre selon les données définitives sont également des entrants selon les données semi-définitives mais, concernant l'AAH, les différences sont nettement plus marquées (tableau 15). Ainsi, presque un quart des bénéficiaires entrant effectivement²² dans les minima sociaux par l'AAH fin 2019 ne sont pas repérés comme tels dans les données semi-définitives et, parmi eux, neuf sur dix n'y perçoivent pas l'AAH fin 2019.

²⁰ On appelle ici « nouveaux bénéficiaires » les bénéficiaires d'un minimum social au 31 décembre 2019 qui n'en percevaient pas fin 2018.

²¹ On appelle « fausse sortie » une sortie des minima sociaux selon les données semi-définitives qui n'est pas confirmée par les données définitives. De même pour l'appellation « fausse entrée ».

²² On appelle « entrée effective » une entrée dans les minima sociaux selon les données définitives.

Ces écarts beaucoup plus marqués pour l'AAH, à la fois dans les trajectoires de sortie et d'entrée, semblent donc mettre en évidence un retard dans la mise à jour des dossiers spécifique à cette prestation. Cela peut provenir de délais lors de la réévaluation de l'attribution de la prestation par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou lors du traitement des déclarations de ressources²³ par les caisses d'allocations familiales.

Quant à l'entrée dans la prime d'activité, les écarts entre données semi-définitives et définitives au niveau individuel sont relativement faibles : 96 % des bénéficiaires entrant dans la prime d'activité fin 2019 selon les données semi-définitives sont dans la même situation selon les données définitives, et il en est de même pour le croisement inverse.

Tableau 14 • Situation selon les données définitives des bénéficiaires entrés dans les revenus minima garantis en fin d'année *N* selon les données semi-définitives

En %

		Situation selon les données semi-définitives									
		Entrée dans les minima sociaux entre fin <i>N-1</i> et fin <i>N</i>								Entrée dans la prime d'activité entre fin <i>N-1</i> et fin <i>N</i>	
		Par le RSA		Par l'ASS		Par l'AAH		Ensemble des minima sociaux ¹			
		2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019
Situation selon les données définitives	Situation identique²	92,5	92,6	99,6	99,6	70,4	71,2	90,7	90,8	95,5	96,5
	Situation différente (« fausse entrée »), dont	7,5	7,4	0,4	0,4	29,6	28,8	9,3	9,2	4,5	3,5
	bénéficiaires de la prestation fin <i>N</i> sans entrée entre fin <i>N-1</i> et fin <i>N</i> ³	6,3	6,2	0,4	0,4	28,5	27,7	8,4	8,3	3,7	3,0
	non-bénéficiaires de la prestation fin <i>N</i> , dont	1,2	1,2	0,0	0,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,5
	présents dans les données définitives fin <i>N</i> ⁴	0,9	0,9	0,0	0,0	0,4	0,5	0,6	0,6	0,4	0,2
	non-présents dans les données définitives fin <i>N</i>	0,3	0,3	0,0	0,0	0,6	0,6	0,3	0,3	0,5	0,3

1. Pour l'ensemble des minima sociaux, l'entrée entre fin *N-1* et fin *N* correspond à une entrée dans les minima sociaux par l'une des trois prestations suivantes : RSA, ASS ou AAH.

2. La catégorie « Situation identique » correspond à une entrée dans les minima sociaux entre fin *N-1* et fin *N* par le même minimum social que celui indiqué dans la colonne associée (ou correspond à une entrée dans la prime d'activité entre fin *N-1* et fin *N* pour les colonnes correspondant à l'entrée dans la prime d'activité). Pour l'ensemble des minima sociaux, la situation identique correspond à une entrée dans les minima sociaux entre fin *N-1* et fin *N* par le RSA, l'ASS ou l'AAH.

3. La prestation concernée est celle de la colonne associée. Pour la colonne « Ensemble des minima sociaux », la prestation correspond à l'un des trois minima sociaux parmi le RSA, l'ASS ou l'AAH. Pour les colonnes associées aux minima sociaux, « Sans entrée entre fin *N-1* et fin *N* » signifie que le bénéficiaire percevait déjà un minimum social, quel qu'il soit, fin *N-1*. Pour les colonnes associées à la prime d'activité, cela signifie que le bénéficiaire percevait déjà la prime d'activité fin *N-1*.

4. Voir tableau 12.

Note > Pour l'AAH et l'ASS, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA et la prime d'activité, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Parmi les bénéficiaires du RSA fin 2018 qui ne percevaient pas de minimum social fin 2017 selon les données semi-définitives, 92,5 % sont dans la même situation selon les données définitives et 7,5 % sont dans une situation différente (6,3 % perçoivent le RSA fin 2018 selon les données définitives mais percevaient déjà un minimum social fin 2017 selon ces données et 1,2 % ne perçoivent pas le RSA fin 2018 selon les données définitives). Parmi les bénéficiaires de la prime d'activité fin 2018 qui ne la percevaient pas fin 2017 selon les données semi-définitives, 95,5 % sont dans la même situation selon les données définitives et 4,5 % sont dans une situation différente (3,7 % perçoivent la prime d'activité fin 2017 et fin 2018 selon les données définitives et 0,8 % ne perçoivent pas la prime d'activité fin 2018 selon ces données).

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2018 ou 2019.

Source > DREES, ENIACRAMS.

²³ Ces déclarations sont annuelles pour la plupart des allocataires de l'AAH mais trimestrielles pour ceux travaillant en milieu ordinaire.

Tableau 15 • Situation selon les données semi-définitives des bénéficiaires entrés dans les revenus minima garantis en fin d'année N selon les données définitives

En %

		Situation selon les données définitives									
		Entrée dans les minima sociaux entre fin N-1 et fin N								Entrée dans la prime d'activité entre fin N-1 et fin N	
		Par le RSA		Par l'ASS		Par l'AAH		Ensemble des minima sociaux ¹			
		2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019
Situation selon les données semi-définitives	Situation identique ²	93,2	93,2	99,8	99,9	76,6	75,9	92,3	92,2	93,3	96,4
	Situation différente, dont	6,8	6,8	0,2	0,1	23,4	24,1	7,7	7,8	6,7	3,6
	bénéficiaires de la prestation fin N sans entrée entre fin N-1 et fin N ³	0,9	0,9	0,2	0,1	1,8	1,9	0,9	0,9	0,5	0,3
	non-bénéficiaires de la prestation fin N, dont	6,0	5,9	0,0	0,0	21,6	22,2	6,8	6,9	6,3	3,3
	présents dans les données semi-définitives fin N ⁴	2,4	3,0	0,0	0,0	7,5	8,6	2,4	3,0	2,0	1,0
	non-présents dans les données semi-définitives fin N	3,5	2,9	0,0	0,0	14,1	13,6	4,3	3,9	4,3	2,3

1, 2 et 3. Voir tableau 14.

4. Voir tableau 12.

Note > Pour l'AAH et l'ASS, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA et la prime d'activité, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Parmi les bénéficiaires du RSA fin 2018 qui ne percevaient pas de minimum social fin 2017 selon les données définitives, 93,2 % sont dans la même situation selon les données semi-définitives et 6,8 % sont dans une situation différente (0,9 % perçoivent le RSA fin 2018 selon les données semi-définitives mais percevaient déjà un minimum social fin 2017 selon ces données et 6,0 % ne perçoivent pas le RSA fin 2018 selon les données semi-définitives). Parmi les bénéficiaires de la prime d'activité fin 2018 qui ne la percevaient pas fin 2017 selon les données définitives, 93,3 % sont dans la même situation selon les données semi-définitives et 6,7 % sont dans une situation différente (0,5 % perçoivent la prime d'activité fin 2017 et fin 2018 selon les données semi-définitives et 6,3 % ne perçoivent pas la prime d'activité fin 2018 selon ces données).

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2018 ou 2019.

Source > DREES, ENIACRAMS.

La baisse du taux de sortie depuis l'AAH entre les données semi-définitives et définitives est d'autant plus forte que les bénéficiaires sont jeunes

Pour affiner l'analyse, les taux de sortie entre fin 2018 et fin 2019 selon diverses caractéristiques des bénéficiaires sont comparés selon qu'ils sont calculés à partir des données semi-définitives ou définitives.

Pour les taux de sortie des minima sociaux depuis le RSA, les écarts sont globalement stables en fonction des différentes caractéristiques, avec tout de même un écart relatif légèrement plus faible (en valeur absolue) pour les bénéficiaires en couple sans enfant ou avec enfant(s) en bas âge²⁴ : les taux de sortie des minima sociaux entre fin 2018 et fin 2019 des bénéficiaires du RSA en couple sans enfant et en couple avec enfant(s) en bas âge baissent respectivement de 1,2 % et 0,5 % en passant des données semi-définitives aux données définitives (tableau 16), contre une baisse de 3,0 % pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA. Les écarts plus importants pour les bénéficiaires du RSA majoré concernent des catégories de personnes peu représentées dans cette prestation (les hommes, les personnes âgées de 50 à 58 ans et les personnes seules sans enfant).

Concernant la sortie des minima sociaux entre fin 2018 et fin 2019 depuis l'ASS, comme pour l'ensemble des allocataires, les écarts relatifs entre les deux types de données sont très légers et ils sont relativement stables selon le sexe, l'âge et la perception ou non de la prime d'activité fin 2018.

Quant aux taux de sortie des minima sociaux depuis l'AAH entre fin 2018 et fin 2019, les écarts entre les deux types de données sont nettement différents selon l'âge des bénéficiaires et la situation familiale. D'une part, plus les bénéficiaires de l'AAH sont jeunes et plus la baisse relative du taux de sortie entre les données semi-définitives et les données définitives est prononcée : elle passe de -3,9 % pour les bénéficiaires âgés de 59 ans ou plus à -28,2 % pour ceux âgés de 16 à 29 ans. D'autre part, la baisse relative est plus marquée pour les personnes seules avec enfant(s), et notamment avec enfant(s) en bas âge, que dans les cas d'autres situations familiales. Ainsi, le taux de sortie des minima sociaux depuis l'AAH entre fin

²⁴ Un enfant en bas âge est un enfant de moins de 3 ans.

2018 et fin 2019 baisse de 18,9 % entre les données semi-définitives et les données définitives pour les personnes seules avec enfant(s) [-25,7 % pour les personnes seules avec enfant(s) en bas âge], contre une baisse de 12,4 %, 9,7 % et 4,9 % pour, respectivement, les personnes seules sans enfant, en couple avec enfant(s) et en couple sans enfant. La surestimation du taux de sortie des minima sociaux d'une fin d'année à la suivante depuis l'AAH obtenue avec les données semi-définitives de la CNAF concerne donc davantage les plus jeunes et les personnes seules avec enfant(s)²⁵.

²⁵ Fin 2019, 13,2 % des allocataires de l'AAH ont entre 16 et 29 ans et 5,9 % sont des personnes seules avec enfant(s).

Tableau 16 • Taux de sortie des minima sociaux entre fin 2018 et fin 2019, selon les données CNAF utilisées, le dispositif et diverses caractéristiques au 31 décembre 2018

En %

	Données semi-définitives						Données définitives						Différence relative entre les deux types de données					
	RSA			ASS	AAH	En-semble des minima ¹	RSA			ASS	AAH	En-semble des minima ¹	RSA			ASS	AAH	En-semble des minima ¹
	RSA non majoré	RSA majoré	En-semble				RSA non majoré	RSA majoré	En-semble				RSA non majoré	RSA majoré	En-semble			
Femme	23	21	22	29	8	19	22	21	22	28	7	18	-2,7	-3,5	-2,9	-1,2	-10,5	-3,9
Homme	25	26	25	27	7	19	24	25	24	27	7	19	-3,0	-6,4	-3,1	-1,2	-11,2	-4,1
16 à 29 ans	31	20	29	50	5	23	31	19	28	50	3	22	-1,8	-3,7	-2,0	-0,6	-28,2	-3,7
30 à 39 ans	26	23	26	38	5	22	26	22	25	38	4	21	-2,5	-3,7	-2,7	-0,9	-17,9	-3,4
40 à 49 ans	20	23	21	27	5	17	20	23	20	27	4	16	-3,9	-2,0	-3,7	-1,5	-15,6	-4,7
50 à 58 ans	16	26	16	19	6	13	16	24	16	18	5	12	-4,2	-8,4	-4,3	-2,1	-11,1	-5,4
59 ans ou plus	24	ns	24	35	20	24	24	ns	24	34	19	23	-3,6	nc	-3,8	-0,2	-3,9	-3,3
Personne seule sans enfant	24	18	24	nd	7	16	23	16	23	nd	6	16	-3,7	-10,8	-3,7	nd	-12,4	-5,6
Personne seule avec enfant(s)	18	21	19	nd	6	18	18	20	19	nd	5	17	-3,7	-3,8	-3,7	nd	-18,9	-4,3
avec enfant(s) en bas âge	ns	20	20	nd	4	19	ns	19	19	nd	3	18	ns	-3,9	-4,1	nd	-25,7	-4,2
sans enfant en bas âge	18	26	19	nd	6	18	18	25	19	nd	5	17	-3,6	-4,3	-3,5	nd	-18,4	-4,4
Couple sans enfant	29	nc	29	nd	13	20	29	nc	29	nd	12	20	-1,3	nc	-1,2	nd	-4,9	-2,3
Couple avec enfant(s)	26	nc	26	nd	8	22	25	nc	25	nd	7	22	-1,8	nc	-1,7	nd	-9,7	-2,4
avec enfant(s) en bas âge	28	nc	28	nd	6	26	28	nc	28	nd	6	25	-0,7	nc	-0,5	nd	-10,1	-0,9
sans enfant en bas âge	24	nc	24	nd	8	20	24	nc	24	nd	7	20	-2,6	nc	-2,5	nd	-9,7	-3,4
Non-bénéficiaire de la prime d'activité	21	18	20	27	8	17	20	17	20	27	7	16	-4,2	-4,4	-4,2	-1,3	-10,7	-5,1
Bénéficiaire de la prime d'activité	35	42	35	39	4	31	34	40	35	39	3	30	-1,7	-4,6	-1,9	-0,1	-13,2	-2,0
Non-inscrit à Pôle emploi	22	19	22	nc	8	15	21	18	21	nc	7	14	-3,4	-4,0	-3,5	nc	-11,2	-5,4
Inscrit à Pôle emploi	26	28	26	28	8	25	25	27	25	27	8	25	-2,3	-3,2	-2,3	-1,2	-8,5	-2,4
Taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 %	nc	nc	nc	nc	9	nc	nc	nc	nc	nc	8	nc	nc	nc	nc	nc	-9,2	nc
Taux d'incapacité de 80 % ou plus	nc	nc	nc	nc	7	nc	nc	nc	nc	nc	6	nc	nc	nc	nc	nc	-12,7	nc
Ensemble	24	22	24	28	8	19	23	21	23	27	7	18	-2,9	-3,7	-3,0	-1,2	-10,9	-3,9

ns : non significatif. nd : non disponible. nc : non concerné.

1. Pour les taux de sortie selon le sexe, la tranche d'âge, la perception ou non de la prime d'activité et l'inscription ou non à Pôle emploi, l'ensemble des minima comprend le RSA, l'ASS et l'AAH. Pour les taux de sortie selon la situation familiale, l'ensemble des minima comprend uniquement le RSA et l'AAH car l'information est indisponible pour les bénéficiaires de l'ASS.

Note > Pour le RSA, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints. Pour l'ASS et l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour la situation familiale, un enfant en bas âge est un enfant de moins de 3 ans.

Lecture > Selon les données semi-définitives, parmi les femmes bénéficiaires du RSA non majoré fin 2018, 23 % ne perçoivent pas de minimum social fin 2019. Selon les données définitives, parmi les allocataires de l'ASS âgés de 16 à 29 ans fin 2018, 50 % ne perçoivent pas de minimum social fin 2019.

Le taux de sortie des minima sociaux entre fin 2018 et fin 2019 des femmes bénéficiaires du RSA non majoré baisse de 2,7 % en passant des données semi-définitives aux données définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2018.

Source > DREES, ENIACRAMS.

La part de faux sortants n'est pas la même selon la situation à la sortie des bénéficiaires sortant d'après les données semi-définitives

L'ENIACRAMS permet d'étudier la situation en fin d'année $N+1$ des bénéficiaires²⁶ en fin d'année N sortis des minima sociaux entre fin N et fin $N+1$ selon la partition suivante : en emploi, inscription à Pôle emploi sans être en emploi, décès, autre situation. Les données d'emploi ne sont disponibles que jusqu'en 2017 (au moment de la rédaction de ce Dossier) alors que les données définitives de la CNAF ne sont disponibles que depuis fin 2017. Aussi, il n'est pas possible de comparer les résultats en mobilisant les données semi-définitives d'une part, les données définitives de l'autre. Il est toutefois possible de regarder quelle est la part de personnes finalement présentes dans les minima sociaux selon les données définitives en fonction de la situation à la sortie des sortants selon les données semi-définitives. En particulier, parmi les bénéficiaires du RSA et de l'ASS fin 2016 sortis des minima sociaux fin 2017 selon les données semi-définitives, respectivement 28 % et 15 % sont dans une « autre » situation fin 2017, et cette part s'élève même à 42 % pour les bénéficiaires de l'AAH (tableau 17). Au regard des analyses précédentes, il est raisonnable de se demander si ces « autres » situations ne correspondent pas en partie à de fausses sorties des minima sociaux.

Seulement 1 % des bénéficiaires du RSA fin 2016 sortis des minima sociaux fin 2017 selon les données semi-définitives et en emploi salarié fin 2017 perçoivent encore un minimum social à cette date selon les données définitives. Cette part vaut respectivement 7 %, 6 % et 8 % pour ceux en emploi non salarié sans emploi salarié fin 2017, ceux inscrits à Pôle emploi sans être en emploi et ceux dans une « autre » situation. Les fausses sorties sont donc plus fréquentes pour les personnes dans une « autre » situation, mais cela ne concerne qu'une toute petite partie de ces personnes.

Près d'un tiers (32 %) des bénéficiaires de l'AAH fin 2016 sortis des minima sociaux fin 2017 selon les données semi-définitives avec une « autre » situation à la sortie perçoivent encore un minimum social à cette date selon les données définitives (tableau 18). Cette part est plus faible pour ceux qui ont un emploi salarié fin 2017 mais elle vaut tout de même 20 %. Les choses devront être confirmées à l'avenir, mais il est probable que la répartition selon la situation à la sortie avec les données définitives soit relativement différente de celle obtenue avec les données semi-définitives, avec notamment une baisse de la part des « autres » situations.

Tableau 17 • Emploi et inscription à Pôle emploi fin 2017 des bénéficiaires de minima sociaux fin 2016 sortis des minima sociaux en 2017 selon les données semi-définitives de la CNAF, en fonction du dispositif

		Situation au 31 décembre 2016				En %
		RSA	ASS	AAH	Ensemble des minima ¹	
Proportion de sortants des minima sociaux fin 2017		24	28	5	19	
Proportion parmi les sortants des minima sociaux fin 2017	En emploi salarié, dont	41	48	21	41	
	CDI (hors salariés de particuliers employeurs)	15	17	9	15	
	à temps plein	20	25	13	21	
	ne cumulant pas avec un emploi non salarié	40	47	21	39	
	cumulant avec un emploi non salarié	1	1	0	1	
	En emploi non salarié sans emploi salarié	6	7	1	6	
	Inscrits à Pôle emploi sans emploi	24	28	8	24	
	Décès	1	2	26	3	
	Autres situations (changements de situation familiale, etc.)	28	15	42	27	
Total	100	100	100	100		

1. L'ensemble des minima comprend ici le RSA, l'ASS et l'AAH.

Note > Pour l'ASS et l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires. Pour le RSA, les chiffres concernent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Lecture > Parmi les personnes ayant perçu le RSA fin 2016 et sorties des minima sociaux fin 2017, 41 % ont un emploi salarié fin 2017.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre 2016.

Source > DREES, ENIACRAMS.

²⁶ Ce sont ici les bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre de l'année N afin d'écartier de l'analyse (autant que possible) les éventuelles sorties des minima sociaux par un départ à la retraite.

Tableau 18 • Part des bénéficiaires sortant des minima sociaux entre fin 2016 et fin 2017 selon les données semi-définitives percevant encore un minimum social fin 2017 d'après les données définitives, en fonction de la situation fin 2017

En %

Situation fin 2017	Situation au 31 décembre 2016 selon les données semi-définitives			
	RSA	ASS	AAH	Ensemble des minima ¹
En emploi salarié, dont	1	0	20	2
CDI (hors salariés de particuliers employeurs)	1	0	18	2
à temps plein	1	0	19	2
ne cumulant pas avec un emploi non salarié	1	0	19	2
cumulant avec un emploi non salarié	1	ns	ns	2
En emploi non salarié sans emploi salarié	7	2	ns	6
Inscrits à Pôle emploi sans emploi	6	3	ns	6
Autres situations (changements de situation familiale, etc.)	8	2	32	11
Ensemble des sortants entre fin 2016 et fin 2017	5	1	20	5

ns : non significatif.

1. L'ensemble des minima comprend ici le RSA, l'ASS et l'AAH.

Note > La situation de sortie correspondant aux décès n'apparaît pas car les bénéficiaires fin 2016 décédés fin 2017 sont nécessairement sortis des minima sociaux à cette date selon les deux types de données.

Lecture > Parmi les bénéficiaires du RSA fin 2016 sortis des minima sociaux fin 2017 et en emploi salarié à cette date selon les données semi-définitives, 1 % perçoivent en réalité encore un minimum social fin 2017 selon les données définitives.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre 2016 et sortis des minima sociaux fin 2017 selon les données semi-définitives.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Le profil sociodémographique des sortants des minima sociaux depuis l'AAH dépend très peu des données mobilisées

La comparaison réalisée précédemment entre les deux types de données sur les taux de sortie des minima sociaux selon diverses caractéristiques a mis en évidence des écarts plus forts pour les jeunes bénéficiaires de l'AAH et pour les bénéficiaires seuls avec enfant(s). Afin de déterminer l'existence ou non d'un profil spécifique pour les faux sortants et les faux entrants²⁷ dans les minima sociaux par l'AAH, sont comparées ici les caractéristiques des bénéficiaires de l'AAH en fonction de leur trajectoire d'entrée et de sortie dans les minima sociaux selon les deux types de données de la CNAF.

Les bénéficiaires de l'AAH en fin d'année *N* sortis des minima sociaux en fin d'année *N+1* selon les données définitives ont globalement les mêmes caractéristiques que ceux selon les données semi-définitives : ils sont âgés, avec presque 50 % des sortants ayant 59 ans ou plus et un sur cinq ayant entre 50 et 58 ans ; près de deux tiers sont des personnes seules sans enfant ; presque aucun ne bénéficie de la prime d'activité en fin d'année *N* ; seuls un peu plus de 10 % sont inscrits à Pôle emploi en fin d'année *N* et ils sont autant à avoir un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 % qu'un taux de 80 % ou plus (*tableau 19*). Néanmoins, les 17 % de faux sortants entre fin 2018 et fin 2019 (*tableau 12*) sont beaucoup moins âgés, davantage des personnes seules et sont plus nombreux à avoir un taux d'incapacité de 80 % ou plus que les sortants confirmés²⁸ et que les vrais sortants²⁹ non repérés comme tels dans les données semi-définitives. Ainsi, seuls 28 % des faux sortants en 2019 sont âgés de 59 ans ou plus, et la moitié ont entre 16 et 49 ans, contre respectivement la moitié et un tiers

²⁷ Pour rappel, on appelle « faux sortant » des minima sociaux depuis l'AAH un bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N* sorti des minima sociaux en fin d'année *N+1* selon les données semi-définitives et qui n'est pas dans cette situation selon les données définitives (soit bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N* qui ne sort pas des minima sociaux en fin d'année *N+1*, soit non-bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N*). De la même façon, on appelle « faux entrant » dans les minima sociaux par l'AAH un bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N* qui ne percevait pas de minimum social en fin d'année *N-1* selon les données semi-définitives et qui n'est pas dans cette situation selon les données définitives (soit bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N* qui percevait déjà un minimum social en fin d'année *N-1*, soit non-bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N*).

²⁸ On appelle ici « sortant confirmé » un bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N* sorti des minima sociaux en fin d'année *N+1* selon les données semi-définitives qui est dans la même situation selon les données définitives. De la même façon, on appelle ici « entrant confirmé » un bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N* qui ne percevait pas de minimum social en fin d'année *N-1* selon les données semi-définitives et qui est dans la même situation selon les données définitives.

²⁹ On appelle « vrai sortant » des minima sociaux depuis l'AAH un bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N* sorti des minima sociaux en fin d'année *N+1* selon les données définitives. De la même façon, on appelle « vrai entrant » un bénéficiaire de l'AAH en fin d'année *N* qui ne percevait pas de minimum social en fin d'année *N-1* selon les données définitives.

parmi les sortants confirmés et un peu plus de 40 % et un tiers des vrais sortants non repérés comme tels dans les données semi-définitives. Par ailleurs, trois quarts des faux sortants sont des personnes seules, contre environ 70 % des sortants confirmés et deux tiers des vrais sortants non repérés dans les données semi-définitives. Enfin, 55 % des faux sortants ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus, contre la moitié des sortants confirmés et 45 % des vrais sortants non repérés. Ces différences restent toutefois trop mesurées et le poids respectif des faux sortants et des vrais sortants non repérés demeure trop faible pour que cela aboutisse à de fortes disparités sur l'ensemble des sortants. Les parts des 16-29 ans et des personnes de 59 ans ou plus passent ainsi seulement de 8 % et 45 % à 6 % et 48 % en remplaçant les données semi-définitives par les définitives.

Comme pour les sortants, les bénéficiaires entrant dans les minima sociaux par l'AAH en fin d'année *N* ont globalement les mêmes caractéristiques, qu'il s'agisse d'entrées selon les données semi-définitives ou d'entrées selon les données définitives. Leur répartition par âge est plus homogène que celle des sortants, 70 % sont des personnes seules, un peu moins de 10 % bénéficient de la prime d'activité en fin d'année *N*, environ 20 % sont inscrits à Pôle emploi en fin d'année *N* et environ 60 % ont un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 % (*tableau 20*). Les faux entrants et les vrais entrants non repérés comme tels dans les données semi-définitives sont plus proches que ne le sont les sortants, notamment en matière d'âge et de situation familiale, même si cela est à nuancer pour le taux d'incapacité (pour l'entrée dans les minima sociaux fin 2019, 46 % des faux entrants ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus, contre 34 % des vrais entrants non repérés dans les données semi-définitives). De même, exception faite du taux d'incapacité pour l'entrée dans les minima sociaux fin 2019, les faux entrants sont plus proches des entrants confirmés que ne l'étaient les faux sortants des sortants confirmés.

Ainsi, même si les parts de faux sortants et de faux entrants dans les minima sociaux sont relativement élevées pour les bénéficiaires de l'AAH et qu'il faut donc être vigilant sur leurs trajectoires d'entrée et de sortie lorsque les données semi-définitives de la CNAF sont mobilisées, les analyses au niveau des caractéristiques individuelles sont relativement peu affectées par le passage des données semi-définitives aux données définitives.

Tableau 19 • Caractéristiques des bénéficiaires de l'AAH en fin d'année N sortis des minima sociaux en fin d'année N+1 selon au moins un des deux types de données de la CNAF

En %

Caractéristiques fin N	Sortie des minima fin N+1 selon les deux types de données (« sortants confirmés »)		Sortie des minima fin N+1 selon les données semi-définitives mais pas selon les données définitives ¹ (« faux sortants »)		Sortie des minima fin N+1 selon les données définitives mais pas selon les données semi-définitives ² (« vrais sortants non repérés »)		Ensemble des bénéficiaires de l'AAH sortis des minima fin N+1 selon les données semi-définitives		Ensemble des bénéficiaires de l'AAH sortis des minima fin N+1 selon les données définitives	
	2018 ³	2019 ³	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Femme	49	50	49	49	49	49	49	50	49	50
Homme	51	50	51	51	51	51	51	50	51	50
16 à 29 ans	7	6	17	16	11	8	8	8	7	6
30 à 39 ans	10	9	13	15	10	11	10	10	10	9
40 à 49 ans	15	15	18	19	15	14	15	15	15	14
50 à 58 ans	22	21	23	22	24	22	22	22	22	21
59 ans ou plus	47	49	30	28	40	44	44	45	46	48
Personne seule sans enfant	64	64	68	70	57	60	65	65	64	64
Personne seule avec enfant(s)	4	4	6	6	3	5	4	4	4	4
avec enfant(s) en bas âge	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
sans enfant en bas âge	4	4	5	6	3	4	4	4	4	4
Couple sans enfant	21	22	16	15	24	24	20	21	21	22
Couple avec enfant(s)	11	10	11	10	15	12	11	10	11	10
avec enfant(s) en bas âge	1	2	3	2	3	2	2	2	2	2
sans enfant en bas âge	9	9	8	8	13	10	9	9	10	9
Non-bénéficiaire de la prime d'activité	96	97	94	95	97	95	96	97	96	97
Bénéficiaire de la prime d'activité	4	3	6	5	3	5	4	3	4	3
Non-inscrit à Pôle emploi	86	87	88	88	83	80	86	87	86	87
Inscrit à Pôle emploi	14	13	12	12	17	20	14	13	14	13
Taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 %	51	51	44	45	57	55	50	50	52	51
Taux d'incapacité de 80 % ou plus	49	49	56	55	43	45	50	50	48	49

1. Trois configurations sont possibles : bénéficiaire de l'AAH selon les données définitives fin N qui perçoit encore un minimum social fin N+1 selon ces données ; individu présent dans les données définitives fin N mais qui ne perçoit pas l'AAH à cette date selon ces données ; individu absent des données définitives fin N.

2. Trois configurations sont possibles : bénéficiaire de l'AAH selon les données semi-définitives fin N qui perçoit encore un minimum social fin N+1 selon ces données ; individu présent dans les données semi-définitives fin N mais qui ne perçoit pas l'AAH à cette date selon ces données ; individu absent des données semi-définitives fin N.

3. Il s'agit de l'année de sortie des minima sociaux (année N+1).

Note > Pour la situation familiale, un enfant en bas âge est un enfant de moins de 3 ans.

Lecture > 49 % des bénéficiaires de l'AAH en fin d'année 2017 sortis des minima sociaux fin 2018 selon les deux types de données de la CNAF sont des femmes.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2017 ou 2018.

Source > DREES, ENIACRAMS.

Tableau 20 • Caractéristiques des bénéficiaires de l'AAH en fin d'année N entrés dans les minima sociaux en fin d'année N selon au moins un des deux types de données de la CNAF

En %

Caractéristiques fin N	Entrée dans les minima fin N selon les deux types de données (« entrants confirmés »)		Entrée dans les minima fin N selon les données semi-définitives mais pas selon les données définitives ¹ (« faux entrants »)		Entrée dans les minima fin N selon les données définitives mais pas selon les données semi-définitives ² (« vrais entrants non repérés »)		Ensemble des bénéficiaires de l'AAH entrés dans les minima fin N selon les données semi-définitives		Ensemble des bénéficiaires de l'AAH entrés dans les minima fin N selon les données définitives	
	2018 ³	2019 ³	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Femme	49	50	49	50	50	49	49	50	49	49
Homme	51	50	51	50	50	51	51	50	51	51
16 à 29 ans	29	30	21	22	27	26	26	28	28	29
30 à 39 ans	12	12	14	15	13	12	13	13	12	12
40 à 49 ans	17	17	21	19	18	20	19	18	18	18
50 à 58 ans	23	23	25	23	24	27	24	23	23	24
59 ans ou plus	19	18	18	21	17	16	19	19	18	17
Personne seule sans enfant	64	65	64	65	62	62	64	65	64	64
Personne seule avec enfant(s)	5	4	7	5	7	7	5	5	5	5
avec enfant(s) en bas âge	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
sans enfant en bas âge	4	4	6	5	6	6	5	4	5	5
Couple sans enfant	17	17	16	15	15	16	16	16	17	17
Couple avec enfant(s)	14	13	14	14	16	16	14	13	14	14
avec enfant(s) en bas âge	2	3	3	3	4	2	2	3	3	3
sans enfant en bas âge	12	11	12	10	12	14	12	11	12	11
Non-bénéficiaire de la prime d'activité	94	93	95	93	92	89	94	93	93	92
Bénéficiaire de la prime d'activité	6	7	5	7	8	11	6	7	7	8
Non-inscrit à Pôle emploi	81	81	82	84	78	75	81	82	80	79
Inscrit à Pôle emploi	19	19	18	16	22	25	19	18	20	21
Taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 %	58	59	59	54	63	66	58	57	59	60
Taux d'incapacité de 80 % ou plus	42	41	41	46	37	34	42	43	41	40

1. Trois configurations sont possibles : bénéficiaire de l'AAH selon les données définitives fin N mais qui percevait déjà un minimum social fin N-1 selon ces données ; individu présent dans les données définitives fin N mais qui ne percevait pas l'AAH à cette date selon ces données ; individu absent des données définitives fin N.

2. Trois configurations sont possibles : bénéficiaire de l'AAH selon les données semi-définitives fin N mais qui percevait déjà un minimum social fin N-1 selon ces données ; individu présent dans les données semi-définitives fin N mais qui ne percevait pas l'AAH à cette date selon ces données ; individu absent des données semi-définitives fin N.

3. Il s'agit de l'année d'entrée dans les minima sociaux (année N).

Note > Pour la situation familiale, un enfant en bas âge est un enfant de moins de 3 ans.

Lecture > 49 % des bénéficiaires de l'AAH entrés dans les minima sociaux en fin d'année 2018 selon les deux types de données de la CNAF sont des femmes.

Champ > France, bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2018 ou 2019.

Source > DREES, ENIACRAMS.

■ CONCLUSION

En 2016, la CNAF a refondu son système de production de statistiques sur les bénéficiaires de prestations légales, et ce sont désormais les données produites à six mois du mois de droit qui sont jugées consolidées (données définitives). L'ENIACRAMS est touché par cette refonte, car, jusqu'à la vague 2016 incluse, les données de la CNAF qui l'alimentent sont les données semi-définitives, c'est-à-dire les données jugées consolidées à six semaines du mois de droit et ce sont les seules disponibles. Mais, à partir de la vague 2020, les données de la CNAF alimentant l'ENIACRAMS seront uniquement les données définitives. L'objet de ce *Dossier de la DREES* était d'étudier les effets de ce passage des données semi-définitives aux données définitives de la CNAF sur les résultats issus de l'ENIACRAMS, et ce grâce à la disponibilité des deux types de données sur la période 2017-2019. Cette analyse permet ainsi à la DREES, dans son *Panorama annuel Minima sociaux et prestations sociales*, de mieux documenter les révisions de certains indicateurs de référence, notamment les taux d'entrée et de sortie des minima sociaux, mais aussi d'alerter sur les points de vigilance concernant certains indicateurs de récurrence pour lesquels les deux types de données doivent être mélangés, comme ceux liés à la pérennité de la sortie des minima sociaux sur cinq années.

En une fin d'année donnée, l'effet de la refonte du système de production de statistiques de la CNAF sur les résultats issus de l'ENIACRAMS est léger. Les effectifs de bénéficiaires prestation par prestation sont légèrement plus élevés selon les données définitives, avec une augmentation un peu plus marquée pour les bénéficiaires cumulant RSA et prime d'activité. Par ailleurs, presque tous les bénéficiaires percevant une prestation selon les données semi-définitives la perçoivent également selon les données définitives et environ 97 % des vrais bénéficiaires sont déjà identifiés à six semaines du mois de droit.

Concernant les aspects dynamiques de l'ENIACRAMS, et plus précisément les trajectoires d'entrée et de sortie des revenus minima garantis d'une fin d'année à la suivante, le renouvellement des bénéficiaires est un peu moins important selon les données définitives avec des taux de sortie et d'entrée à un an moindres, mais cette diminution est tout de même légère. Dans les données diffusées, les taux d'entrée et de sortie en 2016 et avant sont toutefois corrigés afin d'éviter une rupture de série à l'année de passage des données semi-définitives aux données définitives.

Ce *Dossier de la DREES* met tout de même en évidence des différences plus marquées pour les bénéficiaires de l'AAH. En effet, si les trajectoires de sortie et d'entrée dans les revenus minima garantis pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS et de la prime d'activité ne sont que légèrement affectées par la refonte du système de production de statistiques de la CNAF, les parts de faux sortants et faux entrants dans les minima sociaux par l'AAH ne sont pas négligeables. Il est donc important de rester vigilant quant à la dynamique d'entrée et de sortie des minima sociaux par l'AAH lorsque les données semi-définitives de la CNAF sont mobilisées, même si le profil des bénéficiaires de cette prestation n'est pas perturbé.

■ POUR EN SAVOIR PLUS

Une description plus détaillée de l'ENIACRAMS est disponible sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/02-echantillon-national-interregimes-dallocaires-de-complements-de>

Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.), (2020, septembre). *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social.

Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.), (2021, septembre). *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social.

Les dossiers de la DREES

N° 85 • novembre 2021

Effets sur les résultats issus de l'ENIACRAMS
de la refonte du système de production statistique
de la CNAF

Directeur de la publication
Fabrice Lenglard

Responsable d'édition
Valérie Bauer-Eubriet

ISSN
2495-120X

Ministère des Solidarités et de la Santé
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 paris 07 SP
Retrouvez toutes nos publications sur drees.solidarites-sante.gouv.fr et nos données sur www.data.drees.sante.fr
